

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 septembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), Mme TOLLOT (représentée par M. BARRON),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme DESOCHE

Membre(s) absent(s) : (3) Mme LE GRAND, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 septembre 2007

Délibération n° : 47-2007

Objet : Association ALMA – convention de mise à disposition de locaux

L'Association ALMA Côte-d'Or, dont le siège social est fixé à la Maison des Associations à Dijon, a besoin pour l'exercice de son activité, de locaux pour tenir essentiellement des permanences téléphoniques.

Son Président, Monsieur le Docteur Girardier, s'est adressé au CCAS pour l'aider dans ses recherches.

Or, il se trouve qu'actuellement il existe quelques appartements vides au sein de l'une des résidences de personnes âgées qui, compte tenu de leur orientation, ne sont acceptés par les personnes âgées désireuses d'entrer en établissement.

L'Association ALMA, qui a visité les locaux, souhaiterait vivement pouvoir s'y installer.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le projet de convention de mise à disposition des locaux à titre gracieux à l'association,
- autorise le Président ou son représentant légal à y apporter, s'il y a lieu, des modifications de détail et à signer la convention définitive.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

27 SEP. 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 19 SEP. 2007